



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/132/F

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

OBJET : FINANCES

Exercice 2026 - Budget annexe de la cuisine municipale, Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Emma FORCONI ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Jeanine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Stéphanie PAPI ; Jean-Yves CASTELLI à Michel GIRASCHI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 3^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique de l'année 2025 a été approuvé par l'assemblée délibérante le 28 avril 2026 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2025, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2026 et la fin de l'exercice comptable.

Les principales modifications proposées pour les budgets sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE MUNICIPALE

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 2313 « Constructions » est crédité de la somme de 31 044,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2026 (RAR + voté +DM)	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2313 - Constructions	0,00 €	31 044,00 €	31 044,00 €
TOTAL MOUVEMENT			31 044,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2026 (RAR + voté +DM)	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	31 044,00 €	31 044,00 €
TOTAL MOUVEMENT		31 044,00 €	

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 30 180,00 €.

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 2033 « Frais d'insertion » est crédité de la somme de 864,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2026 (RAR + voté +DM)	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	0,00 €	30 180,00 €	30 180,00 €
041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais d'insertion	0,00 €	864,00 €	864,00 €
TOTAL MOUVEMENT			31 044,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2026 (RAR + voté +DM)	Proposition DM1	TOTAL
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	31 044,00 €	31 044,00 €
TOTAL MOUVEMENT		31 044,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n°1 du Budget annexe de la Cuisine Municipale.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026 et le compte financier unique 2025, adoptés le 28 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 04 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de la Cuisine Municipale telle que présentée ci-dessus.

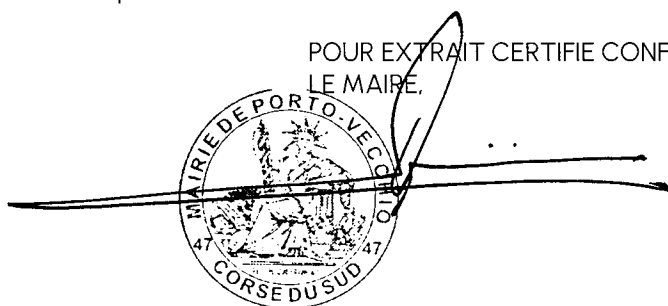
ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

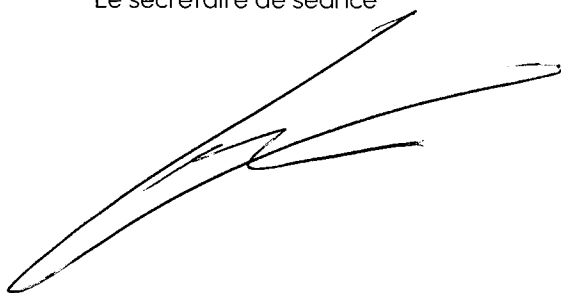
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.